



Agent traitant : Vinciane ESTE (04/221.80.56)

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 25 JANVIER 2016**

ADDENDUM

M. le BOURGMESTRE

- A.D. 29 bis** Modification du ROI en vue de créer une Commission communale consacrée à la mobilité.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de
Mmes Bénédicte HEINDRICHS, Diana NIKOLIC, Conseillères communales.
- A.D. 29 ter** Motion sur le respect envers les femmes.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de
Mmes Elisabeth FRAIPONT, Christine DEFRAIGNE,
Conseillères communales.
- A.D. 29 quater** Motion : renoncer à la remise en route des réacteur nucléaires belge, et notamment de ceux qui sont présents sur le site de Tihange.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de
M. François SCHREUER, Conseiller communal.

M. l'Echevin FIRKET

- A.D. 42 bis** Motion : pour un tram 100% public répondant aux besoins des gens, dans toute l'agglomération liégeoise (y compris Herstal, Seraing et Jemeppe), desservant les 2 rives, à articulation intermodale.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de
Mme Sophie LECRON, Conseillère communale.

A.D. 42 ter

Appel à réinstaurer la liaison Thalys wallonne entre Liège et Paris.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de
MM. Jean-Claude MARCOURT, Michel de LAMOTTE,
Conseillers communaux.

160122

Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER



Point ajouté à l'ordre du jour du conseil du 21 janvier 2016 relatif à la modification du ROI en vue de créer une commission communale consacrée à la mobilité – par le groupe ECOLO et le groupe MR

Préambule

Le 3ème et dernier refus d'Eurostat sur le mode de financement du tram met à nouveau en péril la concrétisation de ce projet à Liège.

Sans préjuger des suites qui y seront données à d'autres niveaux de pouvoir, les constats concernant la saturation du réseau de transports en commun et le besoin de solutions à court terme pour garantir la mobilité à Liège demeurent.

La question du trafic automobile et les projets tels que les P+R doivent également être réexaminés dans l'attente du tram.

Au-delà de la mobilité, de nombreux projets et travaux sont liés à l'avènement du tram et demandent à être réalisés quelque soit l'issue du dossier du tram en réfléchissant, le cas échéant, à des solutions de mobilité alternatives.

Le Conseil communal dispose de la compétence et de la légitimité démocratique pour se saisir de ces questions et évaluer les options pour pallier l'absence du tram à court ou moyen terme.

Nous proposons donc la création d'une Commission relative à la réflexion sur la mobilité à l'horizon 2018.

Objet

Considérant que le réseau de transport en commun liégeois est déjà saturé sur certaines lignes et au bord de la saturation sur d'autres ;

Considérant l'augmentation constante du trafic automobile sur certains axes ;

Considérant que des solutions alternatives doivent être mises en œuvre à l'horizon 2017-2018 pour assurer la mobilité des liégeois en attendant la mise en œuvre du tram ;

Considérant que de nombreuses études existent et permettent un état des lieux des besoins ;

Considérant que le Conseil communal de la Ville de Liège joue un rôle moteur dans la réflexion sur la mobilité sur son territoire ;

Le Conseil communal de Liège adopte les modifications suivantes au Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal :

« Modification de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Il existe douze Commissions du Conseil communal. Le Collège communal détermine la dénomination de chacune des Commissions.

Modification de l'article 11 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal :

Outre les sièges de présidents des Commissions, le total des sièges à répartir entre les groupes qui composent le Conseil est de 192.

Ajout d'un article 14 bis au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal :

La Commission relative à la réflexion sur la mobilité à l'horizon 2018 se réunit indépendamment des points inscrits à l'ordre du jour. Elle peut entendre des experts ainsi que des représentants de riverains, de commerçants, d'usagers des transports en commun et des représentants du TEC.

**Au nom du Groupe Ecolo,
Bénédicte Heindrichs**

**Au nom du Groupe MR,
Diana Nikolic**



Liège, le 19 janvier 2016

Motion sur le respect envers les femmes

Le Conseil communal,

Considérant que l'actualité rappelle le caractère sociétal essentiel du respect dû aux femmes ;

Considérant que le respect de la femme relève de la dignité de tout un chacun ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'en relativiser l'importance quel qu'en soit le contexte politique, économique et social ;

Considérant qu'il convient de promouvoir le respect de la femme lequel est, parfois, minimisé voire nié pour de multiples raisons socio-économico-culturelles;

Considérant qu'il appartient, à tout niveau de pouvoir, de soutenir et défendre les valeurs de dignité et d'égalité conformément au préambule de la charte des Nations Unies de 1945 et à l'un des principes fondamentaux du droit communautaire de l'Union européenne ;

Considérant l'article 10 de la Constitution qui prévoit la garantie de l'égalité des femmes et des hommes ;

Considérant que la vie relationnelle urbaine doit faire prévaloir lesdites valeurs ;

Considérant que le 17 décembre 2001, le conseil communal liégeois a adopté une « Charte de l'égalité femme-homme », manifestant « *sa volonté de s'engager concrètement en faveur d'une commune plus citoyenne, qui prenne en compte l'ensemble de ses habitantes dans leur diversité, œuvrant ainsi pour que l'égalité devienne une réalité* » ;

Considérant que seulement deux femmes siègent au sein du Collège communal de Liège parmi 9 échevins et un bourgmestre, soit 20% ;

Considérant que l'actualité rappelle la nécessité de porter la réflexion du respect envers les femmes de manière transversale et, de prime abord, par l'éducation et une appréhension plus adéquate de la vie relationnelle ;

Considérant qu'au-delà des politiques de prévention et de lutte pour la promotion de l'égalité et contre toute forme de discrimination, il y a lieu de mener une réelle campagne de sensibilisation via les acteurs de l'enseignement, de la jeunesse, du monde socio-éducatif, associatif et sportif, culturels et religieux ;

Considérant qu'à Schaerbeek, notamment, un(e) échevin(e) reçoit dans ses compétences l'« Egalité Hommes/femmes ».

Par ces considérants, le Conseil communal

Réaffirme son intention de s'inscrire dans une perspective plus volontariste du respect dû aux femmes bien au-delà de la simple intégration de la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques développées par le Conseil communal, de l'élimination de toute forme de discrimination entre femmes et hommes et de la sensibilisation de l'opinion publique par la diffusion d'une image non-discriminatoire pour des femmes et des hommes.

Souhaite adjoindre à un(e) échevin(e) la compétence « Egalité Hommes/femmes ».

Prend l'engagement via ses implications scolaires, culturelles, sportives, de la jeunesse et de santé publique à soutenir et à inculquer les principes fondamentaux de la dignité envers les femmes.

Elisabeth Fraipont et Christine Defraigne

Motion soumise au Conseil communal de Liège du 25 janvier 2016

par François Schreuer, conseiller communal

Considérant la vétusté des installations de Tihange et la présence de « microfissures » (dont certaines dépassent 15 cm de longueur) dans les cuves des réacteurs.

Considérant la multiplication des pannes et autres « arrêts non programmés » observés au cours des dernières années sur le site de Tihange.

Considérant que le risque que représente la centrale pèse négativement sur l'attractivité de la région liégeoise, et notamment sur sa capacité à attirer de nouveaux habitants, des entreprises voire des visiteurs.

Considérant les mises en garde répétées venant notamment de techniciens électronucléaires sur les risques du prolongement de la vie des centrales ; techniciens pour lesquels la probabilité d'un accident nucléaire majeur en Europe est loin d'être négligeable.

Considérant le caractère incommensurable des dégâts humains et économiques que peut provoquer un accident nucléaire majeur, comme on peut par exemple l'observer à Fukushima.

Considérant les inquiétudes exprimées par différentes autorités publiques hollandaises, allemandes ou luxembourgeoises et l'importance, pour la Ville de Liège, d'être à l'écoute de la voix de ces partenaires de premier plan.

Considérant l'obstacle que la persistance du choix nucléaire fait peser sur le développement des filières de l'énergie renouvelable, compromettant la possibilité pour la Belgique et pour la Wallonie de se positionner sur ce créneau économique d'avenir.

Le Conseil communal demande au gouvernement belge de renoncer à la remise en route des réacteurs nucléaires belges, et notamment de ceux qui sont présents sur le site de Tihange.

Motion: pour un tram 100% public répondant aux besoins des gens, dans toute l'agglomération liégeoise (y compris Herstal, Seraing et Jemeppe), desservant les 2 rives, à articulation intermodale.

Ayant conscience que le tram constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des personnes qui fréquentent l'agglomération liégeoise: les habitants, les travailleurs, les étudiants, les visiteurs, les consommateurs, les touristes.

Étant donné que l'agglomération de Liège a besoin d'un transport public de qualité. Le tram constitue la seule solution durable pour préparer l'avenir

Optant pour un plan global de mobilité à l'échelle de l'agglomération, où le tram en constitue la charnière en complémentarité avec les autres modes de transport ou « intermodalité »: à pied, à vélo, avec le réseau de bus, le réseau SNCB et des parkings de déstassement suffisants dans toute l'agglomération.

Prenant acte de la saturation du réseau TEC en agglomération liégeoise (lignes 1 et 4, gares des Guillemins et Place St Lambert)

Sachant que seul le tram permet de répondre à la demande future, en offrant des réserves de capacité suffisante jusqu'à 6.000 voyageurs par heure et par sens.

Sachant que, comme dans toutes les grandes villes européennes, la qualité du transport public constitue un enjeu vital pour le développement et l'attractivité du Pays de Liège et ses habitants.

Sachant que le tram joue aussi un rôle social. Il permet une cohésion sociale entre quartiers différents (Sclessin, Guillemins, Avroy, Bressoux, ...). Il est totalement adapté aux personnes plus fragiles (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, ...) et il est nécessaire pour les 36% de ménages liégeois qui ne disposent pas de voiture.

Sachant que le tram est un atout majeur pour rendre notre air plus respirable et nous éloigner des particules fines. La pollution atmosphérique doit être combattue pour des raisons évidentes de santé mais aussi pour contribuer à réduire le réchauffement de la planète.

Sachant que tout au long de son tracé, le tram permet de rénover de nombreux espaces publics. Il contribue directement à l'amélioration du cadre de vie et permet aux citoyens de bénéficier de nouveaux lieux urbains. Ces nombreux aménagements vont également inciter à la rénovation d'immeubles privés et publics dans les quartiers traversés.

Conscient qu'un partenariat public-privé risque d'être une solution beaucoup plus coûteuse qu'un projet de tram à 100% public.

Craignant qu'une implication d'un actionnaire privé pour le tram risque d'aboutir à la privatisation de la ligne TEC la plus rentable de Wallonie avec des risques de diminution voire suppression de lignes moins fréquentées.

Conscient qu'un système purement public a l'avantage de fixer le prix du billet au plus bas possible et de tendre vers la gratuité. Ceci permet d'attirer un maximum d'usagers, et de diminuer le nombre de véhicules particuliers en ville, ce qui constitue un bénéfice pour l'environnement. Des prix au plus bas possible, voire la gratuité sont des moyens de donner un accès aux transports en commun aux moins nantis (allocataires, pensionnés, bénéficiaires du RIS) .

Le conseil communal de la ville de réuni dans sa séance du

Opte pour un projet purement public, car il est moins coûteux, ne doit pas verser des dividendes aux actionnaires privés et permet de mettre le service public (fréquence des lignes, tarifs abordables, correspondance) et les objectifs environnementaux au premier plan.

Opte pour un projet en boucle pour le tram, ceinturant le centre et desservant les deux rives et reliant en étoile toute l'agglomération liégeoise (y compris Herstal, Seraing et Jemeppe).

Cette boucle s'inscrit dans un projet pour décourager le trafic de transit en centre ville, et des parkings gratuits de relais et de délestage dans toute l'agglomération. Le projet s'inscrit résolument dans une logique d'intermodalité: à pied, à vélo, avec le réseau TEC, le réseau SNCB.

SEANCE DU 25 janvier 20 6

Le Conseil,

Objet : Appel à réinstaurer la liaison Thalys wallonne entre Liège et Paris

Considérant la motion votée par le Conseil Communal en sa séance du 2 mars 2015 demandant au Gouvernement fédéral de réintégrer les liaisons dans le plan de modernisation de la SNCB

Attendu que la gare internationale de Liège est reliée directement à celle de Paris via 12 lignes quotidiennes, dont 2 traversent la Wallonie ;

Attendu que ces liaisons sont des atouts importants pour le développement économique et touristique de Liège ;

Vu les travaux de sécurité maintenant effectués par INFRABEL sur la dorsale wallonne et spécifiquement entre Namur et Charleroi ;

Attendu que ces travaux devaient permettre la réintégration de la liaison Thalys en Wallonie et spécifiquement vers et au départ de Liège ;

Attendu que cette restauration est prévue dans le plan de transport de la SNCB ; que ce plan est actuellement soumis à la décision du Gouvernement fédéral ;

Attendu que l'absence de décision du Gouvernement fédéral a pour conséquence de priver les navetteurs de deux liaisons quotidiennes de et vers Paris au départ de Liège ; qu'elle porte atteinte au statut international de la Gare et de la Ville de Liège ;

Attendu que ces liaisons bénéficient d'un taux d'occupation de plus de 50 % ;

Considérant que la décision du Gouvernement fédéral porte atteinte aux intérêts économiques de la Wallonie et des villes traversées par ces liaisons, dont Liège ;

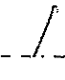
Considérant que cette décision réduit l'offre de service public au départ de Liège ;

IE au Gouvernement fédéral :

- de restaurer ces liaisons dans les meilleurs délais tel que prévu dans le plan de transport de la SNCB

Pour le groupe PS,

Pour le groupe CDH,

Jean-Claude  DURT

Mich  E LAMOTTE